BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 962

17 – CHARENTE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHELLE

Créations d'établissements

131 669 178 RCS La Rochelle.
GROUPEMENT FONCIER RURAL DE AUNIS PAULOWNIAS.
Forme : Groupement foncier rural.
Administration : Gérant, Associé indéfiniment responsable : ROLLANDEAU Emmanuel, Michel.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 32 bis, Rue de Saintonge, Bâtiment 4, 17540 Saint-Sauveur-d'Aunis.
Origine du fonds : Création.
Etablissement : siège et établissement principal.
Activité : le groupement a pour objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine. conformément aux dispositions de l'article l 322-16 du code rural et de la pêche maritime qui renvoie aux articles 793 (1-4) et 793 bis du code général des impôts, ce groupement foncier rural s'interdit de procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens à destination agricole constituant son patrimoine : ceux-ci doivent être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles l 416-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime. la conclusion de tout bail rural, bail à long terme, convention de mise à disposition, contrat de métayage ou d'association avec un ou plusieurs exploitants agricoles en vue de leur exploitation ; la constitution, l'exploitation, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers non soumis au "régime forestier", mais susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière, notamment la plantation et l'exploitation de paulownias hybrides destinés à la production de bois d'œuvre et la culture en agroforesterie de konjac, ainsi que leurs accessoires et dépendances indissociables qui seront compris dans son patrimoine ou dont il aura la jouissance par suite d'apport, d'acquisition ou de prise à bail et pour lesquels le groupement souscrira un engagement d'exploitation normale pendant trente ans conforme aux dispositions de l'article 848 bis du code général des impôts, ainsi que de tous terrains à boiser, friches et landes se rattachant à ces massifs forestiers et pour lesquels le groupement prendra l'engagement de boiser dans les cinq ans de leur apport ou de leur acquisition ou de leur prise à bail. et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers ruraux..
Adresse : 32 bis, Rue de Saintonge, Bâtiment 4, 17540 Saint-Sauveur-d'Aunis.
A dater du : 23 octobre 2026.
Date de commencement d'activité : 16 octobre 2026.